



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'Environnement, des
Transports, de l'Énergie et de la Communication DETEC
Office fédéral de la communication OFCOM
Division services de télécommunication

Bienne, juillet 2010

Le marché suisse des télécommunications en comparaison
internationale

Extrait du 15^e rapport d'implémentation de l'Union européenne étendu à la Suisse (résumé)

Conformément à la méthode utilisée par la Commission européenne, tous les prix
sont convertis avec un taux de change nominal

Avant-propos

Depuis plusieurs années déjà, la Commission européenne publie annuellement une communication adressée au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, dont l'objectif est de faire le point sur la mise en oeuvre de la réglementation de l'Union européenne en matière de communications électroniques. La dernière mouture de ce rapport, également surnommé 15^e rapport d'implémentation de l'Union européenne, est parue en mai 2010¹.

Mis à part un examen circonstancié de la situation réglementaire dans l'Union européenne et dans les divers pays membres qui la composent, ce rapport fournit, dans son annexe 2, une somme colossale d'informations sur la situation du marché des communications électroniques en 2009 et sur l'évolution observée entre 2008 et 2009. En plus de décrire de manière extrêmement complète le marché des télécommunications, les données statistiques livrées dans cette annexe ont le mérite de reposer sur des méthodologies unifiées et transparentes et permettent donc d'établir des comparaisons pertinentes entre les divers pays considérés.

La Suisse se situant, géographiquement, économiquement et culturellement, au carrefour de l'Europe, il eût été regrettable de ne pas procéder à un même effort de comparaison et d'analyse pour notre pays. C'est la raison pour laquelle, nous nous sommes symboliquement et matériellement invités, lorsque cela s'avérait possible, dans l'annexe 2 du 15^e rapport d'implémentation.

Le présent rapport a donc pour vocation essentielle de comparer la Suisse avec les pays membres de l'Union européenne et, le cas échéant, le Japon et les États-Unis, sur la base de l'annexe 2 du 15^e rapport d'implémentation de l'Union européenne, et de dresser un panorama chiffré aussi complet que possible de la situation qui prévalait sur le marché suisse des télécommunications en 2009. À cet effet, les diverses méthodologies élaborées par la Commission européenne ont été rigoureusement appliquées. Signalons encore que les textes qui ne sont pas en bleu sont directement tirés de l'annexe 2 du 15^e rapport. Faute de données pour la Suisse, le chapitre 7 n'a pas été repris.

Le présent rapport (annexe 2) n'est disponible qu'en langue anglaise. La synthèse en revanche existe en français, italien, allemand et anglais.

¹Commission européenne, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Rapport d'avancement sur le marché unique européen des communications électroniques de 2009 (15^e rapport), COM(2010)253 final, Bruxelles, 25.05.2010. ec.europa.eu.

Synthèse

Indicateurs économiques de marché (chapitre 1)

Avec un taux de croissance de ses revenus de 0,26% en 2008, la valeur du marché suisse des télécommunications atteint CHF 16,4 milliards, représentant 3,02% du PIB. Ce taux est légèrement supérieur à celui de l'Europe qui s'élève à 2,8%. Les investissements suisses dans le secteur des télécommunications représentent 15,4% des revenus dégagés, soit 1,4 point de mieux que celui annoncé pour l'Europe fin 2008 (14,0%).

Le prix moyen par minutes de communication mobile (ratio revenus des services mobile/nombre de minutes de téléphonie sur réseaux mobiles) atteint 0,23 euro en Suisse en 2008, soit le montant le plus important après Malte (0,24 euro). La moyenne européenne se situe à 0,13 euro, soit 42% de moins qu'en Suisse. Le revenu moyen par usager pour les services de téléphonie mobile s'élève à 482 euros, soit un montant 49% plus grand (159 euros) que la moyenne européenne (323 euros). Ces deux indicateurs démontrent une nouvelle fois que la Suisse, en matière de prix de détail et de dépenses en services de télécommunications mobile, dépasse largement les pratiques de l'Union européenne.

Marché de la téléphonie mobile (chapitre 2)

Pénétration des services de téléphonie mobile

En octobre 2009, le taux de pénétration de la téléphonie mobile se montait à 112,4% en Suisse, ce qui est inférieur de près de dix points à la moyenne pondérée des pays de l'Union européenne. Enregistrant un taux de croissance inférieur à celui observé dans l'UE, la Suisse a perdu du terrain depuis 2004, époque à laquelle elle bénéficiait encore d'une certaine avance, avec un taux de pénétration de 86,7% contre 84,6% chez ses voisins. A l'heure actuelle, la Suisse se situe dans le dernier tiers du classement. Huit pays sur les 27 que compte l'Union européenne affichent un taux de pénétration inférieur à celui de la Suisse. Seule la France, lanterne rouge avec 90,2%, présente un taux de pénétration inférieur à 100%. Avec 147,3%, la palme du taux de pénétration le plus élevé revient à la Lituanie.

Sur un total de 8,7 millions d'usagers de la téléphonie mobile en Suisse, 43% ont opté pour une carte prépayée, tandis que 57% ont souscrit un abonnement. Dans l'Union européenne, la répartition entre ces deux formes de paiement présente un rapport inverse (55,3% de cartes prépayées contre 44,7% d'abonnements). Alors que le nombre d'abonnements augmente dans l'Union européenne, la proportion de détenteurs de cartes prépayées tend à croître en Suisse. Néanmoins, en comparaison européenne, le pourcentage d'utilisateurs de cartes prépayées y demeure faible. Le phénomène pourrait également traduire une inclination non rationnelle des consommateurs qui peinent à renoncer à un choix effectué dans le passé².

²C'est ce qu'on appelle, en économie comportementaliste, l'effet de dotation.

Acteurs sur le marché de la téléphonie mobile

En juillet 2009, quatre opérateurs – Swisscom, Sunrise, Orange et In&Phone³ – exploitaient un réseau mobile de deuxième génération, et trois d'entre eux un réseau de troisième génération. Dans l'Union européenne, on recense entre deux (Chypre) et six opérateurs (Irlande et Roumanie) selon les pays. La Suisse se situe ainsi dans le haut du classement. Toutefois, la présence d'un grand nombre d'acteurs sur le marché ne suffit pas toujours à garantir un fonctionnement efficace de la concurrence.

Parts de marché des opérateurs de téléphonie mobile

Bien que le nombre d'acteurs sur le marché des services mobiles soit tout à fait satisfaisant par rapport aux pays voisins, la situation concurrentielle qui prévaut en Suisse présente certains traits particuliers.

La Suisse est, après Chypre et la Slovénie, le pays dans lequel l'opérateur historique détient la part de marché la plus importante, mesurée en pourcentage du nombre d'usagers. La part de marché de Swisscom Mobile s'élève à 62,3%. Ce pourcentage est sans commune mesure avec la moyenne européenne, qui s'établit à 37,8%. L'attachement indéfectible des usagers suisses à l'égard de leur opérateur historique est d'autant plus étonnant que les prix qu'il pratique ne sont pas les plus attractifs du marché. Tant en Suisse que dans les pays de l'UE, la répartition des parts de marché entre l'opérateur historique et ses concurrents est stable depuis plusieurs années. Il semble donc que le marché ait atteint un certain degré de consolidation ou qu'il existe une sorte de palier que les nouveaux entrants ne parviennent pas à franchir. Dans ce contexte, mentionnons encore que le projet de fusion entre Orange et Sunrise a été interdit par la Commission de la concurrence (Comco).

Portabilité des numéros de téléphones mobiles

En ce qui concerne les réseaux mobiles, 136'219 portages de numéros ont été enregistrés au 31 décembre 2008⁴, soit une augmentation de 14,0% par rapport à l'année précédente (119'520). En comparaison européenne, le prix de 7,84 euros demandé par l'opérateur historique se situe dans le haut du tableau : seuls quatre pays, à savoir la Bulgarie, l'Estonie, la Roumanie et la Grèce, pratiquent des prix plus élevés pour la portage d'un numéro.

Tarifs des services mobiles

L'utilisation d'un téléphone mobile est globalement plus coûteuse en Suisse que dans l'Union européenne. Pour les trois paniers considérés – paniers pour petits usagers, usagers moyens et gros usagers –, les tarifs se situent clairement au-dessus des valeurs moyennes européennes. Le surplus payé par l'usager suisse par rapport à un utilisateur européen moyen varie de 5,80 euros par mois (petit usager, cartes prépayées) à 30,22 euros (gros usager, abonnements), TVA comprise.

Terminaison des appels sur les réseaux mobiles

Outre les prix de détail, les prix de gros sont également intéressants pour la terminaison mobile. Pour chaque pays, une moyenne nationale a été établie sur la base des prix de gros en vigueur en octobre 2009, ceux-ci étant ensuite pondérés en fonction du nombre de clients respectifs de chaque opérateur considéré. En examinant les moyennes établies pour l'ensemble des 28 pays pris en compte (Suisse comprise), on constate que les tarifs appliqués en 2009 par les opérateurs de téléphonie mobile actifs sur le marché suisse figurent parmi les plus élevés d'Europe. A l'heure actuelle, seule la Bulgarie pratique des prix plus élevés.

³In&Phone commercialise ses produits à l'intention de clients commerciaux principalement. En conséquence, son réseau se concentre sur quelques portions du territoire national.

⁴La comparaison internationale porte sur le mois d'octobre 2009. Les données n'étant pas disponibles pour ce mois-là en Suisse, les données valables au 31 décembre 2008 font foi pour 2009.

Avec une redevance de terminaison pondérée fixée à 10,54 centimes d'euros par minute, les tarifs en Suisse dépassent de 57,3% la moyenne européenne pondérée, qui se situe à 6,70 centimes d'euros. En dépit des baisses successives observées (-5,1% en 2005 et 2006, -11,0% en 2006-2007, -13,3% en 2007-2008 et -11,6% en 2008-2009), la redevance de terminaison mobile demeure relativement élevée en Suisse en comparaison avec l'UE. En moyenne, la terminaison mobile n'est plus chère qu'en Bulgarie. En Suisse, la concurrence n'a donc pas encore permis de faire baisser les prix à leur niveau le plus bas. Étant donné que la redevance d'interconnexion pour la terminaison des appels sur les réseaux mobiles est approximativement 12 fois plus élevée que la redevance de terminaison sur le réseau fixe au niveau national, il faut encore s'attendre à des baisses de prix importantes. Dans l'Union européenne, ce rapport est d'un à six en moyenne.

Vu le niveau comparativement élevé des redevances de terminaison en Suisse, la Comco a ouvert en octobre 2002 une enquête contre les trois opérateurs nationaux de téléphonie mobile (Swisscom, Orange et Sunrise). En février 2007, la Comco a rendu une première décision pour la période allant du 1^{er} novembre 2002 au 31 mai 2005. Estimant que Swisscom Mobile a abusé de sa position dominante en imposant des prix trop élevés aux usagers finaux, la Comco lui a infligé une sanction de 333 millions de francs. Suite à ce jugement, l'opérateur a adressé un recours au Tribunal administratif fédéral. Ce dernier a confirmé une position dominante sur le marché, telle que définie par la loi sur les cartels ; il n'a cependant pas retenu l'accusation d'abus et a annulé l'amende y afférente. Le Tribunal fédéral n'a pas encore rendu de décision de dernière instance dans cette affaire. Par ailleurs, une décision est encore attendue pour la période débutant au 1^{er} juin 2005 et pourrait, cette fois-ci, concerter tous les opérateurs sous enquête. Suite à la requête d'un opérateur tiers, la Commission fédérale de la communication (ComCom) examine en outre plusieurs prix de terminaison mobile pour l'année 2010.

Marché de la téléphonie fixe (chapitre 3)

Acteurs sur le marché

Fin 2008, le nombre d'opérateurs enregistrés auprès de l'OFCOM pour fournir des services de téléphonie vocale sur réseaux fixes s'élève à 242 (248 en 2007), ce qui représente une diminution de 2,4%.

Quoique positif en apparence, ce nombre élevé d'opérateurs susceptibles de fournir de la téléphonie publique ne donne aucune indication sur le degré de concurrence caractérisant effectivement le marché. En effet, il ne s'agit que d'opérateurs pouvant potentiellement offrir des services. En réalité, seuls 90 opérateurs sur 242 sont réellement actifs sur ce marché, soit 37,2% de l'effectif. Ce phénomène montre que s'il n'y a aucune barrière administrative pour pouvoir entrer sur le marché des télécommunications, la volonté de s'y implanter et de développer durablement des activités constitue en revanche un défi autrement plus difficile. Côté positif en 2009, il y a 22 opérateurs supplémentaires actifs sur le marché de la téléphonie fixe par rapport à l'année précédente proposant principalement des services téléphoniques basés sur le protocole internet (IP).

Mentionnons encore que le nombre d'opérateurs actifs sur le marché de la téléphonie sur IP dans notre pays se monte à 57 fin 2008 (43 en 2007). En 2008, 7,8% du trafic téléphonique sur réseaux fixes s'effectue sur IP, contre 14,5% en Europe.

Parts de marché des opérateurs de téléphonie fixe

Les parts de marché conservées par les opérateurs historiques au fil du temps fournissent des indications essentielles sur l'implantation de la concurrence et la vigueur de son développement. Naturellement, plus ces parts sont élevées, moins les opérateurs alternatifs sont parvenus à faire valoir leurs arguments sur le marché considéré. À cet égard, on notera que la part détenue par l'opérateur historique suisse sur l'ensemble du marché de la téléphonie sur réseaux fixes – exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires – se situe en dessous de la moyenne pondérée établie pour les pays de l'Union européenne. Plus de trois points séparent en effet les deux valeurs, soit 60,2% pour la Suisse et 63,3% pour l'Union européenne à la fin de l'année 2008. Si l'on examine de manière détaillée la situation par pays, on constate

que la Suisse est bien positionnée puisque seuls les opérateurs historiques de la Suède (58,0%), de l'Autriche (59,6%) et du Royaume-Uni (54,7%) affichent des parts de marché inférieures. Fait particulièrement frappant : il reste au sein de l'UE des divergences importantes entre les diverses nations qui la composent, puisque dans certains pays les parts de marché de l'opérateur historique sont supérieures à 90%. Il existe donc un potentiel certain d'accroissement de la concurrence dans l'UE, ce qui devrait se traduire dans les années futures par une baisse de la part de marché moyenne détenue par les opérateurs historiques.

En Suisse, Swisscom a très légèrement perdu de son importance entre 2004 et 2008 (-0,4 point de pourcentage), mais aucune tendance claire ne se dessine. On peut donc parler de statu quo. Depuis décembre 2006, la part de marché est même à nouveau en augmentation. Si l'on considère les différents segments composant le marché de la téléphonie publique sur réseaux fixes, les parts de l'opérateur historique dans les segments « Appels vers les réseaux mobiles » et « Appels internationaux » se situent très légèrement en dessous des moyennes observées dans l'Union européenne. La part de Swisscom dans le segment des appels nationaux s'est accrue, mais se trouve largement en dessous de la moyenne de l'UE. La part de marché de Swisscom dans ce segment est 6,4 points de pourcentage inférieure à la moyenne européenne.

Le tableau ci-dessous fournit les parts relatives de l'opérateur historique en Suisse et dans l'UE pour l'ensemble du marché de la téléphonie vocale sur réseaux fixes ainsi que pour les différents segments qui composent le marché.

	Parts de l'opérateur historique suisse en % du chiffre d'affaires	Parts des opérateurs historiques de l'UE en % du chiffre d'affaires moyenne pondérée
Total	60.2%	63.3%
Segments		
Appels nationaux (locaux + longue-distance)	63.8%	70.2%
Appels internationaux	50.4%	50.6%
Appels vers les réseaux mobiles	59.1%	59.5%

Choix des consommateurs sur le marché des communications sur réseaux fixes

Depuis la libéralisation du marché des télécommunications intervenue à la fin des années quatre-vingt-dix, tant les consommateurs suisses qu'européens ont la possibilité de choisir entre plusieurs opérateurs pour passer des appels téléphoniques.

Grâce à l'introduction rapide du libre choix du fournisseur, de manière prédéterminée ou appel par appel, les consommateurs suisses ne se sont pas privés de recourir aux nouvelles opportunités offertes par le marché. Jusqu'en 2009, ils étaient proportionnellement plus nombreux que leurs congénères européens à recourir aux services des opérateurs alternatifs. Depuis 2009, cette avance a cependant disparu : alors qu'en 2008 encore 32,2% des usagers recourraient à un opérateur alternatif pour acheminer leurs appels internationaux, la situation est identique une année plus tard (32,2%). La moyenne de l'UE par contre, se situe en 2009 à 34,0%, soit 2,7 points de pourcentage supplémentaires qu'une année plus tôt, dépassant ainsi la Suisse. Sur le plan des communications nationales, l'écart est désormais à l'avantage de l'Union européenne : en 2009, 30,1% des usagers suisses ont utilisé les services des opérateurs alternatifs pour effectuer leurs appels nationaux contre 32,0% dans l'UE.

Dans le domaine des raccordements d'abonnés, la Suisse se situe bien en dessous de la moyenne européenne. En Europe, 24,1% des abonnés sont raccordés directement auprès d'un opérateur alternatif. Ils sont 11,8% à avoir procédé ainsi dans notre pays, principalement auprès des câblo-opérateurs. Les opérateurs alternatifs qui offrent des raccordements à fibre optique restent peu nombreux et ne proposent leurs services que dans quelques régions.

L'augmentation de la proportion d'accès (CH : de 9,3 à 11,8% ; EU : de 19,6 à 24,1%) ne devrait pas s'arrêter là puisque, après plusieurs années de discussions, le dégroupage de la boucle locale est devenu une réalité dans le droit suisse le 1^{er} avril 2007. En juillet 2007, aucun opérateur n'offrait encore de services sur des accès dégroupés. Ce n'est que plus tard dans le second semestre de 2007 que les premières offres sont apparues. Fin mars 2010, elles représentaient environ 5% du marché des raccordements.

Portabilité des numéros de téléphones fixes

Au 31 décembre 2008, 57'307 numéros du réseau fixe avaient été portés durant l'année écoulée, ce qui représente une diminution de 26,4% par rapport à l'année précédente (77'879). Mentionnons que l'essentiel des clients qui ont demandé la portabilité des numéros sont ceux qui ont passé un contrat avec des câblo-opérateurs.

Dans notre pays, le prix facturé par l'opérateur historique à ses concurrents pour la portabilité des numéros a fortement diminué ces dernières années. Cette baisse de prix résulte de la décision de la ComCom, confirmée par le Tribunal fédéral, suite à une plainte déposée par Cablecom, le principal câblo-opérateur du pays. Le prix, net de TVA, s'élève à 7,87 euros depuis le début de l'année 2009.

Prix de la téléphonie fixe

En ce qui concerne le raccordement téléphonique de base (c.-à-d. raccordement analogique), une analyse séparée a été effectuée pour le prix mensuel payé par un particulier (TVA incluse) et celui dont une entreprise doit s'acquitter (TVA non incluse). En effet, de nombreux pays pratiquent un tarif différentié contrairement à ce qui se fait chez nous. Relevons que la Suisse fut pendant de nombreuses années, l'un des pays les plus chers d'Europe en matière de prix du raccordement. À la suite du rééquilibrage tarifaire opéré par la plupart des pays de l'UE, ce fossé est désormais comblé⁵. En effet, le prix d'un raccordement payé par un particulier suisse est aujourd'hui presque équivalent à la moyenne pondérée établie pour l'Union européenne (16,5 euros, respectivement 15). Le prix payé par les entreprises en Suisse est inférieur d'environ un euro à celui payé par les particuliers ; cette proportion s'inverse dans l'UE européenne.

Du point de vue du prix des communications locales, la Suisse occupe une position clairement désavantageuse en comparaison internationale. Ainsi, pour un appel d'une durée de trois minutes, seuls l'Irlande, la Belgique, la Slovaquie et les Pays-Bas affichent des coûts plus élevés. Pour un appel de dix minutes, notre pays se situe au 22^e rang. Relevons que la mauvaise position de la Suisse est clairement imputable à l'introduction, au printemps 2002, d'un tarif national unique, indépendant de la distance.

En revanche, sur le segment du marché des communications nationales, la situation est nettement plus positive puisque le coût pour un usager suisse d'une communication nationale de trois, respectivement dix minutes, est nettement en dessous de la moyenne européenne pondérée (19,6 centimes d'euro pour un appel de trois minutes en Suisse contre 24,2 dans l'UE).

Enfin, en ce qui concerne le prix des communications internationales, notre pays occupe une position exceptionnelle. En effet, si l'on considère le coût des paniers établis pour les appels internationaux (panier pour les particuliers et panier pour les entreprises), seuls quatre opérateurs historiques affichent des prix plus avantageux. De surcroît, les prix demandés en Suisse se situent très nettement en dessous de la moyenne européenne.

Malgré la baisse substantielle des prix enregistrée en Suisse depuis la libéralisation, force est de constater que la concurrence n'a pas eu pour effet de niveler complètement les prix des communications. Ainsi, si l'on compare l'opérateur historique à son principal concurrent, on constate que le coût d'une communication nationale est inférieur, chez Sunrise, de 6,6% pour une communication de trois minutes et de

⁵Depuis janvier 1995, le prix mensuel du raccordement analogique, net de TVA, n'a pas varié en Suisse.

12,5% pour une communication de dix minutes. Même dans le domaine des communications internationales, où les prix sont déjà extrêmement bas en Suisse, il est souvent possible de réaliser des économies allant de 12,5 à 16%, sauf pour les communications avec le Japon, pour lesquelles Sunrise est 89% plus cher que Swisscom. Selon la durée et la destination de ses appels, l'usager suisse peut réaliser des économies encore plus substantielles en recourant aux services des nombreux opérateurs alternatifs présents sur le marché.

En 2009, notre pays affiche donc une situation tout à fait satisfaisante en matière de prix pour la téléphonie fixe. À l'exception du prix des communications locales, tous les segments de marché examinés affichent des valeurs équivalentes (par exemple pour le raccordement) ou nettement inférieures à la moyenne européenne (par exemple pour les appels internationaux). On signalera encore que la facturation identique d'un appel national quelle que soit la distance pénalise lourdement la Suisse lorsqu'il s'agit de calculer le coût de divers paniers de consommation. Ainsi, pour les cinq paniers établis par l'OCDE⁶, la Suisse se trouve en général dans les derniers rangs, devancée par nombre d'autres pays européens. Ce mauvais classement s'explique en partie par le rôle important que jouent les appels locaux dans la composition des paniers⁷.

Interconnexion

Reconnaissant le rôle capital que l'interconnexion pouvait jouer pour faciliter la transition entre une situation de monopole et une réelle économie de marché, les autorités de régulation des télécommunications de tous les pays ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à la fixation de redevances d'interconnexion qui remplissent les critères de transparence, de non-discrimination et d'orientation des prix sur les coûts, que ce soit dans le cadre de procédures réalisées préalablement (réglementation dite *ex ante*) ou postérieurement en réponse à des conflits (réglementation dite *ex post*). Si près de douze ans après le lancement du processus de libéralisation en Europe, les procédures de fixation des redevances d'interconnexion ont pris un certain rythme de croisière, force est de constater que l'enjeu reste toujours bien présent et n'a pas perdu de son acuité. En effet, sur un marché caractérisé par la nécessité de consentir à des investissements substantiels pour pouvoir se lancer dans la course et régulièrement bouleversé par les changements technologiques (par exemple, l'émergence des réseaux de nouvelle génération), il est essentiel que les autorités de régulation ne relâchent pas leurs efforts et continuent à veiller à ce que les nouveaux entrants puissent accéder au marché à des conditions équitables. Cet argument est étayé par les nouvelles demandes d'accès que la ComCom continuent à recevoir.

Le rapport analyse la situation qui prévaut dans les différents pays en matière de terminaison des appels sur les réseaux fixes des opérateurs occupant une position dominante, soit essentiellement des opérateurs historiques. Trois types de services sont examinés : l'interconnexion au niveau national (appelée dans le jargon « double transit »), l'interconnexion au niveau régional (« simple transit ») et l'interconnexion au niveau local. Contrairement à d'autres pays d'Europe, il n'existe pas de service d'interconnexion locale dans notre pays.

À l'instar de ce qui s'est passé dans les pays européens entre 2005 à 2009, la redevance pour la terminaison des appels au niveau national a baissé dans notre pays. Ce montant, qui se situe à 0,90 centime d'euro par minute en octobre 2009, est inférieur à la moyenne européenne pondérée (1,09 centime d'euro). Les résultats par pays ne sont cependant guère homogènes dans l'Union européenne puisque le montant des redevances varie entre 0,42 (Suède) et 2,25 centimes d'euro (Autriche). Par rapport à un classement par pays, relevons que la Suisse occupe la 8e place sur un total de 24 pays considérés (Suisse incluse), ce qui signifie que 16 pays pratiquent des redevances plus élevées.

En 2009, les tarifs suisses de la terminaison fixe au niveau régional correspondent environ à la moyenne pondérée européenne (CH : 0,76, EU : 0,79 centime d'euro). Ils ont diminué en 2009, tant en Suisse que

⁶Paniers pour les petits usagers résidentiels, les usagers résidentiels moyens, les gros usagers résidentiels, les petits indépendants travaillant à la maison et les petites et moyenne entreprises.

⁷Selon les paniers, il y a entre 68% et 77% des appels nationaux qui sont réalisés dans un périmètre inférieur à 10 km.

dans l'UE. Dans ce cas également, la dispersion des montants entre pays est forte. Le Royaume-Uni occupe la 1^{re} place du classement, avec 0,26 centime d'euro, la Finlande se place en dernière position (2,27). Quant à la Suisse, elle ferme le premier tiers du classement, en occupant la 10^e place sur un total de 27 (UE26 + CH).

Il existe régulièrement un potentiel de baisse des prix de terminaison fixe. Ainsi, la ComCom a rendu une décision, le 17 décembre 2007, imposant à Swisscom de baisser ses prix d'interconnexion sur réseaux fixes pour les années 2004, 2005 et 2006, suite aux requêtes déposées par plusieurs opérateurs. En octobre 2008, elle a rendu une nouvelle décision pour les années 2007 et 2008 imposant encore à Swisscom de baisser ses tarifs. Actuellement, les autorités de régulation se penchent sur les prix exigés par Swisscom pour les années 2009 et 2010.

Accès à la large bande et prix (chapitre 4)

Accès sur le marché de gros

Depuis l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur les télécommunications, le 1er avril 2007, qui entérine pour l'opérateur dominant l'obligation de dégroupage de la boucle locale à des prix alignés sur les coûts, la Suisse ne fait plus figure d'exception sur le continent européen. Il existe néanmoins quelques différences entre la Suisse et l'Union européenne en ce qui concerne les formes d'accès. En Suisse, la loi contraint les fournisseurs occupant une position dominante à offrir l'accès à haut débit à des conditions réglementées. Par ailleurs, la législation suisse ne prévoit pas l'obligation de fournir un accès partagé à la boucle locale (« *shared access* »). En Suisse, par définition, l'accès à haut débit (« *bitstream access* ») correspond plus au raccordement d'abonnés « *shared access* » de l'Union européenne qu'aux offres internationales traditionnelles d'accès à haut débit. Cette offre a été introduite au cours du dernier trimestre 2009. En principe, l'obligation légale de fournir une offre d'accès à haut débit est limitée à une période transitoire de 4 ans.

À l'instar de ce qui s'est passé dans les États membres de l'Union européenne au moment de l'introduction de l'obligation de dégroupage, le 18 décembre 2000, le marché de gros devrait enregistrer une forte croissance en Suisse aussi. Même s'ils restent modestes, les débuts du dégroupage de la boucle locale sont néanmoins encourageants. Ainsi, l'opérateur historique, Swisscom, a tout mis en œuvre pour qu'une offre de base soit disponible dès l'entrée en vigueur de la modification de la loi. Le premier central a été dégroupé le 31 juillet 2007 à Sion par la société VTX. En janvier 2008, Swisscom avait signé neuf contrats avec des opérateurs alternatifs, puis huit l'année suivante et dix en janvier 2010. Ces chiffres sont tout à fait satisfaisants en comparaison internationale. Le nombre de contrats conclus en Suisse est ainsi plus élevé qu'en France, en Irlande ou au Luxembourg : 700 lignes ont été effectivement dégroupées en janvier 2008, 31'000 une année plus tard. Fin janvier 2010, on dénombrait 153'000 lignes dégroupées. Cette forte croissante – 122'000 lignes en une année – pourrait être une confirmation de la théorie de l'échelle des investissements. Au cours de la même période, en effet, le nombre de raccordements sur le marché de la revente a baissé de 100'000, passant de 431'000 à 331'000 raccordements. En comparaison internationale, la revente en Suisse continue toutefois de jouer un rôle important. Dans l'UE, seuls l'Allemagne et le Royaume-Uni affichent des volumes supérieurs.

Sur le front de l'accès à haut débit, la situation est en revanche nettement moins réjouissante. Estimant d'emblée qu'elle n'occupait pas une position dominante sur le marché de gros du haut débit, Swisscom a refusé de présenter une offre de base pour ce type d'accès. Un opérateur tiers a donc demandé à la ComCom de prendre les choses en mains. Dans un premier temps, la ComCom a demandé à la Comco de se prononcer sur le statut de Swisscom sur le marché considéré. L'expertise ayant reconnu une position dominante⁸, la ComCom a obligé, en novembre 2007, l'opérateur historique à offrir aux fournisseurs tiers de services de télécommunication un accès à haut débit à des prix alignés sur les coûts⁹. Contes-

⁸L'expertise peut être consultée sur le site internet de la Comco (en allemand uniquement) : www.weko.admin.ch.

⁹Voir le communiqué de presse de la ComCom du 22 novembre 2007 : www.comcom.admin.ch.

tant la décision de la ComCom, Swisscom a déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral. La décision du tribunal est tombée en février 2009, confirmant la position dominante de Swisscom sur ce marché. Désormais, Swisscom a l'obligation de fournir un accès haut débit à ses concurrents. Jusque ici, un seul contrat a été signé pour ce produit avec un fournisseur tiers ; le contrat en question ne concerne que 10 raccordements.

Accès sur le marché de détail

Compte tenu de l'exiguïté de son territoire, la Suisse est un marché modeste au sein de l'Union européenne. Avec 2'780'050 raccordements à large bande, elle représente approximativement 2,3% du volume européen.

Dans les pays de l'Union européenne, le nombre de connexions à haut débit a augmenté en moyenne de 11% entre janvier 2009 et janvier 2010. Durant la même période, le marché suisse des accès à large bande a crû de manière plus modérée (7,3%). Ce ralentissement s'explique essentiellement par le fait que les services à large bande y sont déjà bien implantés et que le marché est arrivé à maturité. En janvier 2010, la Suisse peut se targuer d'avoir un taux de pénétration de raccordements à large bande de 35,7% (mesuré par habitant), ce qui la place dans le peloton de tête, juste derrière le Danemark (37,8%) et les Pays-Bas (37,7%). Ces pourcentages sont nettement plus élevés que la moyenne européenne, qui s'élève à 23,9%. Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant que les pays en voie de rattrapage affichent des taux de croissance plus forts.

Sur les 2'780'050 raccordements à large bande que compte la Suisse, 70,3% sont des raccordements DSL et 27,9% des raccordements câble modem. Les autres technologies d'accès jouent un rôle marginal ; elles ne représentent actuellement que 1,8% des raccordements à large bande.

En dépit d'une répartition entre les technologies d'accès relativement plus équilibrée que la moyenne européenne (79% d'accès DSL contre 21% d'accès via d'autres technologies dans l'UE), le câble tend à perdre du terrain en Suisse. Alors que les deux technologies étaient à égalité en juillet 2003, la technologie DSL n'a cessé de conforter sa position depuis. Ainsi, entre janvier 2009 et janvier 2010, le nombre de raccordements DSL a progressé de 9,5% contre 2,1% pour les raccordements par câble modem.

Cette évolution s'observe non seulement en Suisse, mais également dans la plupart des pays de l'UE. Elle s'explique vraisemblablement par le fait que la technologie DSL a été développée pour l'essentiel à partir du réseau fixe de l'opérateur historique, alors que les technologies alternatives ont été mises en place par une multitude d'opérateurs disposant généralement de réseaux moins vastes. Ainsi, en Suisse, la technologie DSL est principalement contrôlée par Swisscom tandis que la fourniture de l'internet à haut débit via le câble modem est assurée par une cinquantaine d'opérateurs, dont le plus important est Cablecom. L'opérateur historique dispose d'un réseau d'envergure nationale et d'une base de clients importante via les raccordements téléphoniques, ce qui lui confère un certain avantage tant du point de vue de la desserte du service que de la rentabilisation des dépenses de marketing. Par ailleurs, les opérateurs revendant le produit de gros de Swisscom ont adopté un comportement relativement offensif.

En ce qui concerne la répartition du marché de détail entre l'opérateur historique et les nouveaux entrants sur le marché, la situation qui prévaut en Suisse est, à peu de choses près, similaire à celle qui règne dans les pays de l'Union européenne. En janvier 2010, 53,5% des raccordements à large bande sont directement fournis par l'opérateur historique aux usagers finaux, alors que la moyenne européenne se situe à 45,2%. Ce rapport, qui semble équilibré, cache cependant une réalité plus nuancée. En effet, l'opérateur historique suisse ne cesse de gagner des parts de marché au fil des années (52,3% en janvier 2009, 50,3% en janvier 2008, 46,2% en janvier 2007 contre 28% en 2003) ; en outre, la plupart des opérateurs qui offrent des services internet à haut débit via la technologie DSL se bornent à revendre un service acheté auprès de l'opérateur historique, ce qui limite considérablement leurs possibilités d'intervenir dans la chaîne de production de valeur. Si l'on ajoute aux raccordements à haut débit fournis directement aux usagers finaux par Swisscom le nombre de raccordements DSL commercialisés sur le marché de gros, le poids de l'opérateur historique sur le marché global du haut débit passe de 53,5% à 65,4%. En appliquant la même méthode de calcul, aucun opérateur historique dans l'UE

ne parvient à augmenter sa part de marché de plus de 10 points. Enfin, l'année dernière, les parts de marché des raccordements DSL fournis par des opérateurs tiers sont restées relativement stables, avec une augmentation de seulement 0,2% (24,5% en janvier 2009 contre 24,7% en janvier 2010).

Prix d'accès

En octobre 2009, le coût mensuel moyen d'une ligne dégroupée en Suisse se montait à 13,10 euros, ce qui place la Suisse nettement au-dessus de la moyenne européenne (9,75 euros). Ce montant applicable à une ligne d'abonné se réfère aux prix proposés par l'opérateur historique. Un opérateur tiers ayant demandé à la ComCom de statuer sur les prix du dégroupage, celle-ci procède actuellement à des vérifications afin de déterminer si ces prix sont alignés sur les coûts. S'il s'avère que ce n'est pas le cas, les tarifs seront ajustés avec effet rétroactif.

Le coût mensuel susmentionné est composé d'un forfait amorti sur trois ans pour la mise à disposition de la ligne¹⁰ et du prix de gros mensuel exigé pour la location de la ligne. S'agissant du forfait, le tarif en vigueur en Suisse se situe en dessous de la moyenne européenne (29,70 euros en octobre 2009 contre 43,30 euros dans l'Union européenne). Dans les États membres de l'UE, ce prix s'échelonne entre 13,10 euros (Pologne) et 114 euros (Finlande). En octobre 2009, le tarif mensuel pour la location d'une ligne dégroupée, fixé à 12,30 euros¹¹, s'inscrivait en hausse par rapport à l'année précédente (2008 : 11,90 euros) et était supérieur à la moyenne européenne (8,55 euros).

Une offre d'accès à haut débit a été proposée pour la première fois l'année dernière. En octobre 2009, le tarif mensuel de la connexion ADSL s'élevait à 8 euros et il en coûtait 9,60 euros pour la connexion VDSL. Si l'on compare l'accès à haut débit en Suisse avec l'accès partagé (« shared access ») dans l'UE, les prix sont nettement supérieurs à la moyenne européenne (3,53 euros). Le tarif mensuel moyen indiqué ci-dessus comprend également un forfait amorti sur trois ans pour la mise à disposition de la ligne¹², ainsi que le prix mensuel exigé pour la location de celle-ci. Le montant forfaitaire prélevé en Suisse est inférieur à la moyenne européenne (30,10 euros en octobre 2009 contre 46,40 euros dans l'UE). Dans les pays européens, ce prix varie entre 13,10 euros (Pologne) et 157,40 euros (Luxembourg). En Suisse, le tarif mensuel d'un accès à haut débit s'établit à 7,10 euros pour une connexion ADSL et à 8,80 euros pour une connexion VDSL ; il est nettement supérieur à la moyenne européenne (2,24 euros).

Convergence des services – offres groupées (chapitre 5)

Les données chiffrées collectées pour cette partie sont largement tributaires de la manière dont on définit une offre groupée. Dans le présent rapport, on entend par offre groupée une offre qui inclut deux services ou plus et qui est commercialisée par un seul opérateur à un tarif unique.

En Suisse, les offres groupées, telles que définies ci-dessus, jouent un rôle de plus en plus important sur le marché. Avant, elles étaient commercialisées par des opérateurs implantés localement, alors que les grands opérateurs actifs sur tout le territoire national, avaient plutôt tendance à octroyer des rabais ou à lancer des actions temporaires pour leurs clients qui combinaient au moins deux services commercialisés séparément. A présent aussi, les opérateurs actifs sur le territoire national commercialisent, avec une intensité croissante, des offres « double play » et « triple play ».

Fin 2008, la proportion d'abonnés suisses profitant d'offres groupées (deux services ou plus) représente 8,4% des usagers, contre 5,7% l'année précédente. Deux groupes se distinguent : 7,3% de la population bénéficie d'offres « double play » (principalement téléphonie fixe et internet à haut débit), tandis que 1,1% ont contracté des offres « triple play » (essentiellement téléphonie fixe, internet à haut débit et télévision). Il existe deux offres « quadruple play » (triple play et téléphonie mobile), mais le nombre d'abonnés à ce

¹⁰Il s'agit d'une ligne déjà active.

¹¹Offre tarifaire actuelle de Swisscom, sous réserve de l'approbation de la ComCom

¹²Il s'agit d'une ligne déjà active.

service est négligeable par rapport au nombre d'habitants. 24 opérateurs proposent des offres « double play » et 9 affichent des offres « triple play ». En comparaison avec l'UE, la Suisse se situe dans la moyenne. Il convient également de noter que les différences entre les États membres de l'UE sont importantes.

Radiodiffusion (chapitre 6)

Les données chiffrées concernant la Suisse ont été recueillies au moyen d'enquêtes téléphoniques suivant une méthode normalisée, selon laquelle chaque ménage ne pouvait citer qu'un seul type de raccordement. Cette méthode limite à 100% le taux de pénétration maximum des raccordements TV.

Il en ressort que la Suisse possédait en 2008 environ 93 raccordements TV pour 100 ménages. Les raccordements par câble rencontrent le plus de succès : 74,6% des ménages regardent le petit écran via ce moyen de diffusion. Loin derrière suivent les connexions par satellite (12,6%), la réception numérique terrestre (4,5%) et les connexions IPTV (1,7%). La diffusion analogique terrestre a été abandonnée en février 2008.

Tarifs des lignes louées de détails (chapitre 7)

En ce qui concerne l'offre de lignes louées sur le marché de détail, la Suisse se caractérise par une opacité presque totale. En sus de Swisscom, qui est selon toute vraisemblance le seul opérateur à bénéficier d'une couverture nationale, seule une poignée d'acteurs est présente sur le marché. La plupart du temps, le prix facturé entre l'opérateur et l'usager final est le fruit d'une négociation et peut donc varier considérablement d'un cas à l'autre. Ainsi, les rares informations que l'on parvient tout de même à glaner ne sont guère représentatives. Faute d'informations, ce chapitre n'apparaît pas dans ce rapport.

Sur le marché de gros des lignes louées, il est à relever que des procédures sont actuellement ouvertes auprès de la ComCom et du Tribunal administratif fédéral dans le but de fixer les prix d'accès des actuelles offres régulées proposées par Swisscom.